



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° DEV202603429366

Entre :

et :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
29-42 RUE CHASSET

AFTRAL
33 IMPASSE DES ARBOUSIERS

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
SIRET : 87942805000535

69400 ARNAS
France
SIRET : 30540504501957

Contact Client :
Quentin JOUBERT

Dossier suivi par :
E-mail : coralie.seraille@aftral.com

Tél client :

Tél :

E-mail : quentin.joubert@groupe-lip.com

N° de déclaration d'existence : 11.75.00916.75

N° Client : 500527030

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- ⌚ Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- ⌚ En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- ⌚ A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.



Annexe - Liste des stagiaires

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants (merci de compléter noms, prénoms, date de naissance et le code session suivi si nécessaire) :

NOM	Prénom	Date de naissance	Code session
PEYROT	LIONEL	28/10/1979	PSCH606F0004
CYGAN	PIERRE	24/10/1970	PSCH606F0004
BENHAMED	AMIN	07/04/1986	PSCH606F0004
KIHALI	HABIB	24/04/1998	PSCH606F0004
DAHMANE	Noureddine	06/01/1990	PSCH606F0004
MALKI	Hicham	22/04/1975	PSCH606F0004
EL BAGHDADI	Mehdy	02/02/2001	PSCH606F0004
TARION	Franck	04/06/1986	PSCH606F0004



ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

Code session	Intitulé Session	Lieu	Effectif
PSCH606F0004	Passeport Sécurité intérim PASI Du 27/04/2026 au 28/04/2026 Durée : 14,00 Heures	AFTRAL VILLEFRANCHE SUR SAONE 33 IMPASSE DES ARBOUSIERS 69400 ARNAS	8

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

Code produit	P. unitaire	Qté	TOTAL HT	% T.V.A	Montant TVA	TOTAL TTC	% Remise
PSCH01	453,00 €	8,0	3 624,00 €	20,00 %	724,80 €	4 348,80 €	0.00 %

Soit un total de 4348,80 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

Cf. Annexe

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à ARNAS

Le 24/04/2026

Pour AFTRAL

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel



A *Villefranche*
Le *27/04/2026*
Pour l'entreprise

LIP VILLEFRANCHE-SUR-SOANE
445 Avenue Théodore Braun
69400 VILLEFRANCHE
Tél. 04 81 15 00 66
SIRET 981 323 330 01224 - APE 78.20Z
SAS au capital de 26 379 399 €















**Nouvelle adresse à
partir du 10 mars !**



445 avenue Theodore Braun
69400 Villefranche-sur-Saône

31 janv. 2026 | 9h-16h

11/02 | 15/04 | 17/06 | 16/09 | 18/11 | 9h-12h
11/03 | 13/05 | 08/07 | 14/10 | 09/12



VILLEFRANCHE/SAÔNE



Scroll vers ton avenir !

aftral.com | 0 809 908 908 Service gratuit
+ prix appel

31 janv. 2026 | 9h-16h

11/02 | 15/04 | 17/06 | 16/09 | 18/11 | 9h-12h
11/03 | 13/05 | 08/07 | 14/10 | 09/12 |



VILLEFRANCHE/SAÔNE



Scroll vers ton avenir !

aftral.com | 0 809 908 908 Service gratuit
+ prix appliqué